



Tél 05.65.24.72.12
mairie.aujols@orange.fr

REPUBLIQUE FRANCAISE

COMMUNE

SEANCE ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU JEUDI 28 MAI 2026

PROCES-VERBAL

Présents : Marie- Gabrielle COLA, Isabelle COUREAU, Jean-François CUBAYNES, Geneviève DEJEAN, Christiane FOURES, Christelle GAUTHERET, Thierry JACOBS, Brice JOUBERT, Marie MOLINAS KERVELEC, Jonathan SEGOND.

Absent excusé : Nicolas MARTOS (arrivée à 19h20)

Secrétaire de séance	Début de la réunion	Fin de la réunion
Thierry JACOBS	18h30	20h56

Après avoir constaté que le quorum est atteint, Madame le Maire ouvre la séance en proposant tout d'abord au conseil municipal le rajout d'un point n° 6 à l'ordre du jour :

- **N° 6** Validation pour le Trésor Public de deux subventions votées lors du budget 2026

Les membres du Conseil, à l'unanimité, acceptent le rajout de ce point à l'ordre du jour.

=====

Ordre du jour :

1/ Approbation du procès-verbal de la séance du 23 avril 2026

2/ INSTITUTIONS : désignation des membres du conseil municipal souhaitant participer aux Commissions thématiques de la Communauté de Communes du Pays de Lalbenque-Limogne

3/ AMENAGEMENTS PUBLICS : Validation du devis de TE46 pour le terrain de pétanque

4/ AMENAGEMENTS PUBLICS:

- Demandes de subvention auprès de la Région et du Département pour l'aménagement devant la mairie
- Demande de subvention auprès du Département pour le terrain de pétanque

5/ MOTION DE SOUTIEN : En faveur du maintien de la compétence d'autorité organisatrice de la distribution d'énergie à TE46 (Territoire d'Energie Lot)

6/ SUBVENTIONS : Validation pour le Trésor Public de deux subventions votées lors du budget 2026

- **INFORMATION** sur les décisions du maire prises par délégation depuis le dernier Conseil
 - **QUESTIONS DIVERSES**
- =====

1/ Approbation du procès-verbal de la séance du 23 avril 2026

En l'absence de commentaires, le procès-verbal de la séance du 23 avril 2026 est adopté à l'unanimité.

2/ INSTITUTIONS : désignation des membres du conseil municipal souhaitant participer aux Commissions thématiques de la Communauté de Communes du Pays de Lalbenque-Limogne

Madame le Maire indique aux élus qu'ils ont la possibilité de participer aux commissions thématiques de travail de la Communauté de Communes dans le cadre des compétences qu'elle exerce. Elle propose à ceux qui le souhaitent de s'inscrire sachant que l'on peut nommer 1 titulaire et 1 suppléant par thématique.

Souhaitent s'engager dans ces commissions les élus suivants :

- **Solidarité et service à la population** Christiane FOURES (suppléante Isabelle COUREAU)
- **Aménagement et urbanisme** Geneviève DEJEAN (suppléante Christiane FOURES)
- **Economie tourisme et activités** Marie MOLINA KERVELEC (suppléante Isabelle COUREAU)
- **Développement durable**..... Jonathan SEGOND (suppléant Brice JOUBERT)
- **Culture et communication** Geneviève DEJEAN (suppléante Marie-Gabrielle COLA)
- **Voirie**..... Jean François CUBAYNES (suppléant Nicolas MARTOS)
- **Environnement** Christiane FOURÈS (suppléante Christelle GAUTHERET)

La liste des élus intéressés sera transmise à la Communauté de Communes pour information mais ce point de l'ordre du jour ne fait pas l'objet d'une délibération.

3/ AMENAGEMENTS PUBLICS : Validation du devis de TE46 pour le terrain de pétanque

Madame le Maire indique que les travaux d'aménagement du terrain de pétanque ayant débuté, il était nécessaire de doter ce lieu d'un éclairage suffisant pour permettre une utilisation en soirée. Lors d'un rendez-vous avec le responsable éclairage public de TE46 (Territoire d'Energie 46) il a été convenu de raccorder les deux futurs lampadaires prévus sur le poteau situé près du cabanon.

Une partie des travaux (tranchée et pose des gaines nécessaires) a été effectuée lors du terrassement par la société Imbert qui travaille dans ce cas comme sous-traitante.

Madame le Maire demande aux élus de se prononcer sur le devis qui avait été joint à la convocation et dont le montant estimatif s'élève 9 000.00 €, dont 50 % pris en charge par le TE46, soit une participation pour la commune de 4 500.00 €. Ce prix étant considéré comme cher par une partie du conseil municipal, la Maire et Jean-François CUBAYNES signalent cependant qu'il s'agit d'un devis estimatif, le prix final devrait être inférieur. Plusieurs types de lampadaires seront présentés et seront à choisir par la municipalité.

Certains élus arguent le fait que le syndicat a un monopole sur tout ce qui touche l'éclairage public dans les communes et que l'on est donc obligé de passer par eux. Madame le Maire explique que la commune ayant transféré, comme pratiquement toutes les communes du Lot, la compétence éclairage public à TE46, nous n'avons plus la main dans ce domaine.

Délibération : Le devis est validé mais le conseil demande un point d'attention sur le coût final.

4/ AMENAGEMENTS PUBLICS : demandes de subventions

- **Demandes de subvention auprès de la Région et du Département pour l'aménagement devant la mairie**

Madame le Maire indique qu'il est possible de solliciter le Département (*dans le cadre du FAST Fonds d'Aide aux Solidarités Territoriales*) et la Région (*dans le cadre du FRI Fonds Régional d'Intervention*) afin d'essayer d'obtenir des aides financières pour les travaux d'aménagement devant la mairie (2^{ème} tranche), ceci sans aucune certitude de les obtenir mais il est préférable de faire la demande.

Pour ces mêmes travaux un dossier de demande de subvention DETR (*Dotation d'Équipement pour les Territoires Ruraux*) avait été déposé en 2025 mais n'avait pas été retenu. Il a été renouvelé en janvier 2026 et la réponse devait être communiquée en juin.

- **Demandes de subvention auprès du Département pour l'aménagement du terrain de pétanque**

Madame le Maire indique qu'il est possible de solliciter le Département (*dans le cadre du FAST Fonds d'Aide aux Solidarités*) pour obtenir une aide pour l'aménagement du terrain de pétanque.

Délibération : Le conseil municipal, à l'unanimité, valide les demandes de subvention.

5/ MOTIONS DE SOUTIEN : Pour le maintien de la compétence d'autorité organisatrice de la distribution d'Energie à TE46

François CUBAYNES, délégué titulaire auprès de Territoire d'Energie fait le compte-rendu de la réunion du Comité Syndical lors duquel ont été renouvelées les instances du Syndicat.

Territoire d'Energie 46, auquel adhère la quasi-totalité des communes du Lot, est un Syndicat mixte fermé créé en 1995. Sa principale compétence c'est l'électrification, mais il assure également beaucoup d'autres services auprès des communes : le financement de pré-études, l'assistanat aux communes, l'éclairage public, la mobilité électrique...

François CUBAYNES explique qu'un futur projet du gouvernement attribuerait les compétences actuellement exercées par TE46 au Département. ➔ Si l'acte de décentralisation est adopté, cela se traduirait par une perte du pouvoir des communes.

Madame le Maire propose de délibérer et voter une motion sollicitant le maintien de la compétence d'autorité organisatrice de distribution d'énergie à TE46.

Délibération : Le conseil municipal, à l'unanimité approuve la motion de soutien.

6/ SUBVENTIONS : Validation pour le Trésor Public de deux subventions votées lors du budget 2026

A la suite d'un bug informatique, les deux dernières lignes du tableau des subventions figurant dans le document budgétaire n'ont pas été prises en compte lors du transfert au Trésor Public bien qu'elles aient été votées. Il s'agit des subventions suivantes :

- Les Vols du Cœur (Aéro club) : 200 €
- Les Sentinelles du Causse : 150 €

Délibération : Le conseil municipal, à l'unanimité confirme l'attribution de ces subventions.

INFORMATION sur les décisions du maire prises par délégation depuis le dernier Conseil

- Signature d'un devis de 990 euros à l'association Quercy Contacts pour le nettoyage de l'espace communal

La séance est levée à 20h56.

Le Maire



Geneviève DEJEAN

Le secrétaire de séance

Thierry JACOBS